



Union Nationale de l'Aide, des Soins
et des Services aux Domiciles.

DIPLOME D'ETAT D'AIDE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE

L'aide médico-psychologique (AMP) exerce une fonction d'accompagnement et d'aide dans la vie quotidienne. A ce titre, il intervient auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes en situation de handicap. Il peut également intervenir auprès de personnes dont la situation nécessite une aide au développement ou au maintien de l'autonomie sur le plan physique, psychique ou social. Le rôle de l'AMP se situe à la frontière de l'éducatif et du soin.

Compétences

- Connaissance de la personne
- Accompagnement éducatif et aide individualisée dans les actes de la vie quotidienne
- Animation de la vie sociale et relationnelle
- Soutien médico-psychologique
- Participation à la mise en place et au suivi du projet personnalisé
- Communication professionnelle et vie institutionnelle

Contenu de la formation

Une part importante consacrée aux apprentissages en situation

- Le développement de la personne tout au long de la vie, dans ses différentes dimensions, physique, psychique, culturelle et sociale
- Les temps clés du quotidien comme support à la relation d'aide et/ou à la relation éducative : modalités d'intervention
- Les besoins fondamentaux de l'être humain
- Accompagnement pédagogique de la professionnalisation et de la construction de l'identité professionnelle
- Vie collective, dynamique de groupe, gestion des relations et des conflits
- La communication verbale et non verbale
- L'intervention professionnelle :
 - L'observation
 - La relation d'aide, le développement et le maintien de l'autonomie (éducation au choix)
 - Réflexion sur : les situations, le positionnement de l'AMP, l'intervention, les ajustements et les transmissions
 - Elaboration de l'intervention
- La loi du 2 janvier 2002 : le droit des usagers
- La loi du 4 mars 2002 relative au droit des malades
- La loi du 11 février 2005 relative aux personnes
- Les mesures de protection des personnes vulnérables
- Les maltraitances, prévention et signalement : aspects juridiques
- Contexte et cadre juridique du projet personnalisé
- Rôle de l'AMP dans la participation à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet personnalisé
- Ethique de la pratique professionnelle
- Accompagnement pédagogique de la professionnalisation et de la construction de l'identité professionnelle
- Politiques sociales et acteurs

Ce diplôme est délivré par le ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité.

Conditions d'accès : sélection effectuée par les organismes qui dispensent la formation.